

Un service de la Maison des Associations La mise à disposition d'un utilitaire

Un utilitaire Peugeot de type Boxer de 10 M3, permettant le transport de matériel et pouvant accueillir 3 personnes, y compris le chauffeur peut être emprunté par les associations disposant d'un siège social à Vannes.

Les conditions édictées d'emprunt :

Fréquence limitée à deux utilisations maximales par semaine et une fois par mois pour l'utilisation en week-end.

Périmètre concerné : territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, sur demande expresse et sous réserve d'accord de la collectivité.

Ce pour permettre une répartition équitable entre associations demandeuses.

Les réservations de cet utilitaire se feront dans les mêmes conditions que les réservations de salles de la Maison des Associations, à savoir : vérification des disponibilités par téléphone ou physiquement auprès des agents d'accueil, confirmation par mail dans un délai minimum de 15 jours avant la date retenue.

Conditions de location :

- Copie du permis de conduire du chauffeur
- Faire le plein du réservoir avec remise du ticket de carburant
- Etat des lieux avant et après la prise en charge

Contact :

Maison des Associations
31 rue Guillaume Le Bartz – 56000 VANNES
Tél. : 02.97.62.69.35 ou 06.65.90.53.12

Contact.maisondesassociations@mairie-vannes.fr